

Amendement 2.2 a: Unia

Amendement : Violences poursuivies d'office

Les femmes d'Unia proposent l'amendement suivant dans le texte de congrès, au chapitre revendications concernant les violences « *Pour une lutte efficace contre toute forme de harcèlement sexuel* » :

L'extension de l'allègement du fardeau de la preuve dans la loi sur l'égalité aux cas de harcèlement sexuel sur le lieu de travail, **et l'extension également de la poursuite d'office des actes de violence relevant du droit pénal qui ne sont aujourd'hui poursuivis d'office que lorsqu'ils sont commis au sein d'un couple.**

Exposé des motifs

Les lésions corporelles graves, la contrainte ou le viol sont des infractions relevant du droit pénal qui sont poursuivies d'office. C'est-à-dire qu'elles font l'objet d'une action en justice dès qu'elles parviennent à la connaissance d'une autorité d'instruction pénale, comme la police ou le ministère public. Les lésions corporelles simples, les menaces ou les voies de fait répétées consistant à gifler quelqu'un-e, lui tirer les cheveux ou l'immobiliser de force sont également des actes de violence relevant du droit pénal. Ces actes sont poursuivis d'office dans le cadre du couple en ménage commun pour une durée indéterminée. Toutefois, cela n'est pas le cas dans d'autres situations, où elles ne sont poursuivies que si une plainte est déposée par la personne lésée. Nous demandons que le fait qu'ils soient poursuivis d'office s'étende également au cadre du harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

Avis de la Commission féministe de l'USS : refuser

Exposé des motifs de la Commission féministe de l'USS

Revendiquer une adaptation du droit pénal requiert une analyse préalable, afin d'établir quelles en seraient les conséquences pour les personnes concernées, pour les employeurs et employeuses et pour les autorités de poursuite pénale. La commission ne souhaite pas intégrer cette phrase dans le texte au vu de la grande incertitude concernant les conséquences. Elle propose que la commission féministe mène une analyse de la pertinence de l'intégrer à nos revendications dans le futur.